

# Délivrance d'un nouveau livret de famille



Demande de  
duplicata en ligne



*Livret de Famille*

V6 07032024

Numéro unique gratuit :  
**08000 13140**

**Services municipaux et CCAS**

**Horaires d'ouverture**

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi, de 12h à 18h

# Délivrance d'un nouveau livret de famille (perte / vol)

Si vous avez perdu votre livret de famille original ou si on vous l'a volé, vous pouvez demander un second livret de famille.

## Qui peut faire la demande ?

- Seul un des titulaires du livret peut faire une demande.
- En cas de décès du ou des titulaires du livret, les enfants ne peuvent pas obtenir la délivrance d'un second livret.
- Le tuteur d'un enfant mineur peut éventuellement obtenir un second livret avec l'accord du procureur.

## Documents à fournir ?

- Pièce d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile
- Informations concernant les actes du livret à reconstituer

## Remise du livret ?

- Retrait auprès du service état-civil muni de votre pièce d'identité

## Vous avez une question ?

Contactez le service état-civil

## Délai ?

Le délai dépend de la durée de traitement de chaque mairie concernée par le livret et du délai d'acheminement

## Coût ?

Gratuit.

## Où faire mes démarches ?

Hôtel de ville  
Place Jean-Jaurès

